



Conditions Générales de location

Site internet de réservation en ligne

SAS Solution Park

PRÉAMBULE

Les prestations de service et de commerce SAS Solution Park sont soumises aux règles suivantes :

Le présent contrat est conclu entre la société prestataire, ci-après dénommée **Solution Park SAS** (ou « le prestataire ») et le **CLIENT** final, ci-après dénommé **CLIENT**.

Il a lancé une consultation préalable, auprès de SAS Solution Park qui a permis d'élaborer une proposition commerciale et technique.

Après négociations, les parties se sont rapprochées et ont convenu du présent contrat qui a pour objet de définir les conditions d'intervention de SAS Solution Park pour la réalisation du projet.

SAS Solution Park fournit les prestations suivantes : création de sites internet dédiés aux parkings, les fonctionnalités suivantes sont proposées (non exhaustives) :

SITE WEB :

- Pages & éléments : Accueil - Présentation du parking - Avantages - Avis clients - Situer le parking - Contacts
- Optimisé référencement selon les pré-requis Google
- Véritable site internet, proposé en location
- 5 adresses mails professionnelles et redirections
- Site compatible Mobiles, Tablettes, Ordinateurs
- Site sécurisé sur HTTPS, avec certificat SSL Let's Encrypt

Les prestations standards SAS Solution Park sont facturées selon le cadre précisé dans les devis, concernant d'éventuels développements sur mesure si cela était demandé par le client les tarifs standards hors devis sont : 40 € ht de l'heure / 350 € ht la journée, de façon normale ces développements ne sont pas nécessaires mais restent possibles.

Chaque projet étant différents, le tarif est indiqué sur le devis, à l'heure, la journée, ou au forfait, selon la complexité du projet. Sauf conditions exceptionnelles et indiquées dans le devis lié au projet, le tarif proposé lors du devis est valable 1 mois, à compter de sa réception par le client.

Le mode de Règlement en vigueur est le prélèvement par mandat SEPA.

Article 1 - Objet du contrat

L'entreprise Solution Park représentée par (SAS Solution Park), gérant, dûment habilité aux présentes, ci après dénommée « le prestataire », fournit à ses CLIENTS un service payant, comprenant le choix établi lors du bulletin de souscription initial de la part du CLIENT :

Le détail des prestations de services, objet du présent contrat, figure dans le ou les devis signés par le CLIENT.

Le devis et les présentes Conditions Générales de Vente, constituent le Contrat de Service.

Article 2 - Définitions

Les termes et expressions utilisés au singulier ou au pluriel dans le présent contrat ont la signification suivante :

- Oeuvre désigne le programme informatique et/ou, de façon plus générale, les résultats de la Prestation décrite, et réalisée par SAS Solution Park pour le CLIENT dans le cadre du Contrat et de ses Annexes. L' Oeuvre comprend l' Oeuvre Générique et l' Oeuvre

Spécifique ;

- Oeuvre Générique désigne toute partie de l' Oeuvre conçue, en vue d'un usage élargi à plusieurs CLIENTS, pour procurer l'exécution d'une (de) fonction(s) déterminée(s) et qui n'a pas été conçue, réalisée et paramétrée uniquement pour répondre aux besoins exprimés par le CLIENT ;

- Oeuvre Spécifique désigne l'intégralité de l' Oeuvre à l'exception de l' Oeuvre Générique, c'est-à-dire toute partie de l' Oeuvre dont les fonctionnalités ont été conçues, réalisées et paramétrées spécifiquement pour répondre aux besoins et demandes uniques exprimés par le CLIENT.

- Parties : désignent le CLIENT et le Prestataire (SAS Solution Park), signataires du contrat.

Article 3 – Prise d'effet et Durée

Le contrat entre en vigueur à sa date de signature par les deux parties et est conclu pour la durée nécessaire à la réalisation et au paiement complet des prestations en objet, incluant la réalisation du site, application ou logiciel et son exploitation, les acomptes versés ne sont qu'une preuve d'engagement du CLIENT pour démarrer le projet, en d'autres termes étant donné la charge de travail pour chaque création de site internet, logiciel ou application, tout projet démarré devra être réglé dans son intégralité, même en cas d'annulation par le CLIENT.

L'offre de prestation de maintenance, support technique est sans engagement, tout mois commencé devra être réglé dans son intégralité par le CLIENT.

Article 4 – Documents contractuels

4.1 Par « Contrat » les Parties conviennent expressément d'entendre les documents suivants, à l'exclusion de tout autre :

- Les Devis initiaux
- Les présentes Conditions Générales de Vente

Ces documents expriment l'intégralité de l'accord entre les Parties en ce qui concerne l'objet du Contrat et se substituent à tous autres documents éventuellement émis par l'une ou l'autre des Parties.

Toute modification du Contrat intervenue entre les Parties ne peut s'effectuer que par voie d'Avenant.

4.2 Enregistrement électronique

SAS Solution Park peut proposer au CLIENT de conclure au contrat par voie électronique, par l'acceptation d'une offre en ligne, respectant la procédure du «double clic», ou validation complète par e-mail de la transaction par signature électronique.

Le CLIENT a la possibilité de vérifier la commande et de la modifier, puis de la confirmer.

La confirmation de commande donne lieu à l'envoi immédiat par e-mail d'un avis de réception par SAS Solution Park.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées et archivées par SAS Solution Park constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Tout achat de prestations commercialisées par SAS Solution Park entraîne l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle écrite de la part de SAS Solution Park, prévaloir contre nos conditions générales de ventes. Toute condition contraire posée par le CLIENT sera donc inopposable à défaut d'acceptation expresse et écrite de la part de SAS Solution Park.

Le fait que nous ne nous prévalions pas, à quelque moment que ce soit, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 5 – Obligations respectives des parties

5.1. Obligations du CLIENT

Un projet de création de site Internet, application ou logiciel, ou de maintenance nécessite une participation constructive du CLIENT, notamment pour la réussite du projet, et ce y compris si le site est proposé en location.

Le CLIENT doit donc :

- Fournir les éléments demandés (photos, vidéos, informations tarifaires, éléments demandés dans le formulaire de création du site ou autre moyen de communication) dans un délai raisonnable (entre 15 jours et 30 jours après la signature du contrat).
- Valider les propositions graphiques, techniques ou fonctionnelles dans un délai maximum de 15 jours.
- Approuver la livraison du site crée selon ses demandes dans les 15 jours après la livraison, sinon il sera déclaré approuvé par défaut et mis en ligne.

Dans le cas où ces délais ne seraient pas respectés, SAS Solution Park est fondé à exiger le règlement du solde de création, les frais d'[hébergement](#) et de location, et à faire démarrer l'offre choisie initialement ou annuler la relation commerciale entre les deux parties.

Si des changements sont demandés après validation des propositions graphiques ou fonctionnelles, l'entière acceptation reste à la discrétion de SAS Solution Park, le cas échéant un devis pourra être proposé. Des changements d'ordre raisonnables sont bien entendu compris dans l'offre de maintenance, le client peut demander à faire changer des éléments mineurs tels que photos, textes ou médias avec l'envoi d'une demande par mail ou formulaire dédié.

Le CLIENT est responsable pendant la durée de l'abonnement du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre de la fourniture des services ou locations de licences du prestataire.
Il s'engage également à respecter le mode et le délai de règlement défini dans les conditions particulières.

Le CLIENT s'engage enfin à :

- fournir l'ensemble des informations demandées, et à ce qu'elles soient exactes, complètes et à jour
- à être lié par les présentes conditions en son nom propre ou pour celui d'une société dont il a reçu mandat

Le CLIENT est déclaré directeur de la publication, à ce titre celui-ci prend la totale responsabilité des publications sur le site internet, à ce titre il assume le respect du droit à l'image de tierces personnes, du droit d'auteur et des lois en vigueur.

5.2. Obligations du prestataire

SAS Solution Park s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services fournis au CLIENT et souscrit à ce titre à une obligation de moyens.

Solution Park fourni pour ses offres un outil standard qu'il va adapter aux besoins du CLIENT, tout module, ou besoin technique spécial ou additionnel reste à la discrétion de Solution Park quant à son acceptation, les coûts de transferts ou suppléments dûs à une demande spéciale du CLIENT concernant le nom de domaine restent à la charge du CLIENT et feront l'objet d'une facturation séparée.

Cependant, compte tenu de la nature du réseau Internet constitué de nombreux points d'accès (domaine, serveurs, réseaux de fournisseurs d'accès etc...), SAS Solution Park ne peut garantir l'absence d'interruption ou de dégradation de services. Solution Park se dégage donc de toute responsabilité concernant une éventuelle indisponibilité temporaire du site internet et de ses conséquences.

SAS Solution Park s'engage à respecter le caractère strictement confidentiel des éléments qui lui sont confiés par le CLIENT tels que

sa stratégie et ses objectifs.

SAS Solution Park est déchargé de toute responsabilité quant à la publication sur le site, application ou réseaux sociaux qui est assurée par le CLIENT, SAS Solution Park ne fournit qu'un support technique et une solution logicielle pour mettre le site internet et/ou les outils de gestion à disposition, et non un support de publication. Le CLIENT est seul responsable des contenus publiés sur son site internet.

Article 6 – Tarifs et modalités de paiement

Les frais de **maintenance et frais administratifs annuels**, sont fixés en fonction des options choisies et de la taille du parking, et selon le devis pour l'offre de création ou location de site internet, logiciel ou application, comprenant la gestion technique et administrative des éléments extérieurs (location serveurs, statistiques, nom de domaine, hébergement, surveillance, sécurité ...), ce tarif dépend de l'offre choisie qui est spécifiée sur le devis.

Les tarifs de **création ou location de sites, logiciels ou application** sont fixés par le ou les devis attenants aux présentes CGV : Comportant la création et la mise à disposition auprès du CLIENT, qu'il s'agisse d'une refonte ou création complète.

Le tarif de l'**abonnement mensuel, de la location ou des prestations en option**, est fixé **selon l'option choisie** par le ou les devis spécifiques comprenant les différentes prestations fournies par SAS Solution Park, la durée d'engagement si il y en a une étant spécifiée sur le devis, les éventuels modules achetés spécifiquement pour le site et leur mise à jour ou licences, restent à la charge du client, dans la majeure partie des cas si une option de maintenance ou de location est prévue les licences sont offertes par SAS Solution Park, sauf mention contraire dans le devis pour certaines licences spécifiques demandées par le client.

En cas d'incident de paiement, SAS Solution Park pourra suspendre immédiatement et sans préavis les services d'hébergement du site Internet, et tous les services en découlant, de synchronisation des données, le fonctionnement des outils de gestion, nom de domaine, mails et tous les services en découlant.

Il pourra également résilier le présent contrat, sans préavis, les sommes restant sur la période d'engagement étant dues. En cas d'évolution des tarifs de l'offre SAS Solution Park une proposition sera faite à l'avance au CLIENT qui sera libre de l'accepter ou de résilier le contrat.

En outre, tout retard de paiement fera l'objet d'une facture d'intérêts de retard correspondant à une fois et demi le taux d'intérêt mensuel de 3.99 % appliqué aux sommes dues ; cette facture sera payable à réception.

Le CLIENT s'engage à régler l'intégralité du mois en cours entre le 01 et le 08 de chaque mois, le CLIENT devra avoir réglé les prestations du nouveau mois, chaque mois entamé étant dû.

Article 7 – Reconduction du contrat de support et de suivi (maintenance / hébergement)

Le contrat d'abonnement de l'offre est renouvelé tacitement mensuellement à chaque échéance le dernier jour de la période en cours (ex: le 30 du mois en cours pour le mois suivant).

Le contrat d'abonnement pour les services d'hébergement et de nom de domaine est renouvelable annuellement à chaque échéance, le CLIENT peut résilier ce service jusqu'au dernier jour du mois précédent la date d'échéance, les services d'hébergement sont renouvelés tacitement annuellement afin d'éviter toute interruption.

Les serveurs, noms de domaines et services mails sont loués à l'année (tarifs précisés dans le devis). Dans le cas de l'arrêt d'un abonnement mensuel avant l'échéance de la période en cours et concernant l'hébergement et nom de domaine, les services en découlants ne seront pas maintenus, aucun remboursement sur les périodes restantes ne sera effectué. Les services initialement proposés (ex : site en location, domaine en location etc.) étant ainsi libérés de leurs usages, peuvent être mis à disposition pour un autre usage, un autre contrat, un autre client, ou vendus, la décision restant à l'entière discrétion de SAS Solution Park.

Article 8 – Résiliation

Le CLIENT est libre de résilier ce contrat dans les conditions suivantes :

- 1- Par l'envoi d'un simple e-mail auprès du contact attribué chez Solution Park (mail : contact@solution-park.com par exemple).
(ou par courrier recommandé adressé au siège social de SAS Solution Park selon le souhait du CLIENT)
 - 2- Le mois au moins avant la date butoir de la période suivante
 - 3- SAS Solution Park confirmera par e-mail la prise en compte de l'arrêt des services
- Ces trois conditions doivent impérativement être réunies pour valider l'arrêt des services par SAS Solution Park.

Dans le cas d'un arrêt planifié ou non renouvelé, le contrat d'hébergement prendra fin, sans aucune pénalité ou indemnité de quelque sorte que ce soit versée au CLIENT ou au PRESTATAIRE.

La résiliation ne pourra donner lieu au remboursement de toute somme versée au titre du présent contrat.

Dans le cas où un CLIENT reviendrait sur la décision de résiliation de son offre, celle-ci serait considérée comme un nouveau contrat, et donc une nouvelle création, SAS Solution Park se réserve le droit d'accepter ce contrat.

Dans le cas où une hausse tarifaire induite par des coûts techniques imprévus Solution Park fera une proposition au CLIENT, celui-ci est libre d'accepter ou de résilier son offre.

Article 9 – Propriété et cession de l'œuvre et des sources

Les codes sources correspondant à l'œuvre spécifique sont la propriété SAS Solution Park, qui pourra éventuellement les confier au CLIENT (la décision restant à l'entière discrétion SAS Solution Park), par exemple un client ne peut les copier et les revendre à d'autres clients, dans le cas où il cède son entreprise, et si le site lui a été vendu au préalable, le site peut l'être également tout en respectant la propriété intellectuelle des codes sources de l'œuvre spécifique ou générique.

Les codes sources correspondant au « système de site internet », « applications » ou « logiciels » SAS Solution Park, (l'œuvre générique) et qui permettent la production du site, de l'application, logiciel web, le fonctionnement de l'outil de mise à jour, sa mise en place, sont la propriété de SAS Solution Park et ne pourront être cédées dans aucun cas.

Les codes sources correspondant au « site internet », qui est mis à disposition par SAS Solution Park, (l'œuvre générique) sont la propriété du PRESTATAIRE et ne pourront être cédées dans aucun cas.

Les thèmes graphiques réalisés par SAS Solution Park, sont la propriété du PRESTATAIRE et ne pourront être cédés dans aucun cas.

Les codes sources correspondant au « système » SAS Solution Park, (l'œuvre générique) et qui permettent la production du système de gestion, le fonctionnement de l'outil de gestion, la synchronisation des données, de mises à jour, ainsi que sa mise en place, sont la propriété du PRESTATAIRE et ne pourront être cédées dans aucun cas.

L'interface des outils de gestion est entière propriété de SAS Solution Park et ne peut être copiée, redistribuée ou utilisée sans son accord express.

Article 10 – Demandes supplémentaires

Le respect des délais indiqués impose au CLIENT d'être actif sur son projet, et notamment de répondre rapidement aux questions qui lui sont posées par SAS Solution Park.

De manière générale, de nouvelles demandes, des changements réguliers d'avis ou un manque de réactivité de la part du CLIENT, auront un impact sur les délais annoncés. Le CLIENT serait donc seul responsable, dans ces cas, du non-respect des délais.

Dans le cas où le projet prendrait un retard important, de par le non-respect de ses obligations par le CLIENT, ou de demandes régulièrement changeantes, SAS Solution Park est en droit de résilier le présent contrat, sans préavis.

Article 11 – Droit de communication et de rectification

Conformément à la loi informatique et libertés N°78-17 du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose d'un droit de communication et de rectification des informations nominatives le concernant.

Toute demande est à adresser au siège social du SAS Solution Park par lettre simple.

Article 12 – Étendue de la responsabilité

Le CLIENT reconnaît bien connaître les réseaux numériques, le *World Wide Web*, ainsi que les caractéristiques et les limites de l'Internet, il reconnaît notamment :

- que les transmissions des données sur Internet n'ont qu'une fiabilité relative et que le réseau a la capacité d'être saturé à certaines périodes pour des causes étrangères à SAS Solution Park ;
- que le risque existe pour le site ou l'application de faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés ou de contamination par virus qui peuvent corrompre les données ou créer des fuites ;
- que l'accès depuis certains réseaux peut dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès.
- qu'en dépit de toutes les sécurités mises en place les risques de temps d'indisponibilité variables existent

Le CLIENT s'interdira de mettre en œuvre la responsabilité de l'hébergeur pour les dysfonctionnements ou les dommages qui résulteraient des caractéristiques de l'environnement Internet.

SAS Solution Park n'est en aucun cas responsable des données stockées au titre de ses services et ne peut être tenu responsable en cas de perte ou destruction des données du CLIENT ou d'indisponibilité de ses services et applications.

Les outils livrés par SAS Solution Park et payés par le client sont réputés conformes aux réglementations et législations en vigueur au jour de la livraison, en découle un transfert de responsabilité entre SAS Solution Park et le CLIENT qui les utilise sous sa responsabilité, les outils, sites, logiciels, applications sont livrés et mis à disposition conformes à la réglementation RGPD, et considéré comme accepté par le client tels quels, la responsabilité de sa conformité est transférée au client dès le premier jour d'utilisation du site internet, application, logiciels, de ses outils, données et usages.

Fonctionnement des outils mis à disposition par SAS Solution Park:

Tout dysfonctionnement constaté par le CLIENT doit être communiqué à SAS Solution Park dans les plus brefs délais.

Dans la limite de la réglementation applicable, SAS Solution Park n'offre aucune garantie expresse ou tacite concernant notamment, mais de manière non exhaustive ni limitative, la capacité de son service de mise à disposition de ses outils à satisfaire les besoins propres, du CLIENT, ni l'adéquation de son service à la réglementation et aux normes applicables au secteur d'activité du CLIENT qui est en charge de connaître la réglementation et législation de son métier.

En conséquence, SAS Solution Park, ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une perte d'activité, d'un manque à gagner ou d'une perte d'actifs, d'une perte d'usage ou de données, du nombre de personnes qui accéderont au site ou application du CLIENT, aux outils mis à disposition, des profits que le CLIENT pourra tirer de l'utilisation du service, site internet, ou de l'application ou d'un dommage indirect ou spécial résultant, de quelque façon que ce soit, d'un aspect du service, site internet, ou de l'application ou des moteurs et annuaires de recherche, notamment ni de l'utilisation des outils mis à disposition du CLIENT.

Cas d'utilisation illicite des outils mis à disposition :

Le CLIENT sera seul responsable :

- des informations et documents contenus ou diffusés sur le site mis à sa disposition ;
- de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées sur ledit site ;
- du respect des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, à la presse, aux fichiers, aux libertés et aux sites Internet ;
- des détournements de mots de passe, codes ou informations confidentielles ;

- du bon affichage des documents et informations légaux et conformes à la réglementation..

Le CLIENT devra garantir l'hébergeur et SAS Solution Park de toute condamnation à ce titre ainsi que de tout recours de tiers portant sur le contenu du site qui est sous son entière responsabilité.

Le CLIENT s'engage à respecter les lois et règlements applicables, notamment et de manière non limitative, celles qui régissent le fonctionnement des services en ligne, la vente à distance (y inclus via les contrats de commerce électronique), le droit de la consommation, les ventes aux enchères, la communication audiovisuelle, le secret des correspondances, la presse, la protection des mineurs, les droits de la personnalité, la propriété intellectuelle, la cryptographie, la publicité, les jeux et concours.

En cas de manquement à l'une de ces dispositions, constaté par une autorité judiciaire au sens de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 (« LCEN »), ou en cas d'injonction délivrée par l'autorité judiciaire de supprimer un contenu litigieux, SAS Solution Park pourra prendre toute disposition nécessaire pour supprimer ce contenu ou en empêcher l'accès.

En cas de réclamation amiable ou de mise en demeure d'un tiers adressée à SAS Solution Park estimant que le contenu est illicite ou lui cause un préjudice, celui-ci informera sans délai le CLIENT et pourra suspendre toute les prestations le temps d'analyser ces contenus.

À défaut de suppression du contenu litigieux par le CLIENT ou par Solution Park, après refus exprès du CLIENT de supprimer ledit contenu, ce dernier garantit SAS Solution Park, nonobstant toute clause contraire, intégralement et sans limitation de tout recours et condamnation à des dommages et intérêts auxquels SAS Solution Park pourrait être exposé à raison de cette réclamation.

Toutefois, par dérogation à ce qui précède, SAS Solution Park pourra prendre toute mesure utile et unilatérale afin de supprimer l'accès au contenu litigieux ou d'en rendre l'accès impossible.

SAS Solution Park n'est en aucun cas responsable des données transitant sur les outils, sites internet, applications et logiciels qu'il met à disposition du CLIENT, le CLIENT signant ce contrat prend l'entière responsabilité des données qu'il exploitera, revendra ou mettra à disposition par le biais des outils SAS Solution Park et affirme qu'il ne les utilisera que dans le respect de la législation en vigueur et qu'il se tient en conformité sur le respect des données personnelles, notamment en référence à la réglementation RGPD.

Article 13 – Choix techniques

Les outils, sites internet et applications mis à disposition par SAS Solution Park sont soit créés par SAS Solution Park soit basés sur tout ou partie d'outils existants, ceux-ci faisant l'objet de droits d'utilisation à la discrétion de SAS Solution Park.

Les choix techniques concernant les outils, sites internet et applications utilisés restent à l'entière discrétion SAS Solution Park et toute évolution de ces outils pourra mener à une évolution technique et commerciale de l'offre SAS Solution Park.

Article 14 – Cas de force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence ou d'une défaillance d'un des fournisseurs techniques ayant trait à l'offre SAS Solution Park.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

Article 15 – Confidentialité

Les documents ou renseignements portant une mention de confidentialité confiés par le CLIENT ainsi que le présent contrat (ci-après dénommés « les Informations Confidentielles ») sont couverts par la confidentialité.

Les parties s'engagent à respecter cette confidentialité pendant toute la durée du présent contrat et pour une durée de deux ans à dater de l'expiration du présent contrat.

SAS Solution Park s'engage à restituer l'ensemble de la documentation confidentielle, quel qu'en soit le support, remise par le CLIENT à l'expiration du contrat, et à détruire les copies qui auraient pu être faites.

Article 16 – Compétence

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, le Tribunal de commerce de BORDEAUX - GIRONDE sera seul compétent.

Article 17 – Politique de confidentialité des données

Dans le cadre de la mission donnée à SAS Solution Park le CLIENT sera amené à confier des données personnelles qui sont nécessaire à la bonne réalisation des travaux demandés.

SAS Solution Park met en œuvre une variété de mesures de sécurité pour préserver la sécurité des informations personnelles. Sont utilisés des systèmes de protection contre les virus et intrusions pour protéger les informations sensibles transmises. Seuls les employés qui ont besoin d'effectuer un travail spécifique (par exemple, la facturation ou le service à la clientèle) ont accès aux informations personnelles identifiables. Les ordinateurs et serveurs utilisés pour stocker des informations personnelles identifiables sont protégés à minima par des mots de passe et sauvegardés de façon régulière.

Sur simple demande il est possible d'avoir un accès complet aux données personnelles et leur utilisation.

Toutes les données personnelles des utilisateurs des outils mis à votre disposition par SAS Solution Park sont sous la responsabilité du CLIENT qui doit se conformer aux lois et réglementations en vigueur (exemple: lorsqu'un visiteur envoie des informations personnelles par formulaires de contacts).

Fait à

Le

En 1 exemplaire signé électroniquement,

SIGNATURES ÉLECTRONIQUES DES PARTIES AU CONTRAT :

SAS Solution Park

Le prestataire

M. /Mme

Le Client